



Tir à l'arc Québec
Assemblée générale annuelle
2014

Avis de convocation

Le 24 avril 2014

**Assemblée générale annuelle
Dimanche le 25 mai 2014
de 13h00 à 15h00
Salle Archipel du Stade Olympique
4545 Pierre-De Coubertin
Montréal, Québec H1V 0B2**

Tir à l'arc Québec convoque les délégués des associations régionales et représentants de clubs à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le **25 mai 2014** à l'endroit ci-haut mentionné.

Au cours de cette assemblée, nous déposerons le Rapport annuel des activités ainsi que les États financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

Nous vous rappelons qu'en vertu des règlements généraux, à l'assemblée générale chaque ARTA peut désigner un délégué par tranche de 50 membres et chaque club peut désigner un seul membre.

Sur le formulaire de présence ci-joint, nous vous serions gré de bien vouloir nous désigner le(s) délégué(es) représentant votre organisme. Ce dernier doit être retourné au secrétariat de Tir à l'arc Québec au plus tard le **10 mai 2014**.

Si vous êtes intéressés par un des postes en élection, nous vous prions de compléter le bulletin de mise en candidature, de recueillir les 5 signatures exigées, et de le retourner au secrétariat de Tir à l'arc Québec au plus tard le **10 mai 2014**.

Nous espérons vous retrouver en grand nombre à cette Assemblée générale annuelle.

Le président,
Glenn Gudgeon

PJ: Ordre du jour de l'AGA 2014
Procès-verbal de l'AGA 2013
Bulletin de mise en candidature
Formulaire de présence



Tir à l'arc Québec
Assemblée générale annuelle
2014

Ordre du jour

Dimanche le 25 mai 2014
Salle Archipel
De 13h30 à 15h00

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination du président et secrétaire d'assemblée.
3. Vérification des présences.
4. Vérification de conformité de l'avis de convocation.
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 26 mai 2013.
7. Rapport du président.
8. Dépôt du rapport financier se terminant le 31 mars 2014.
9. Nomination du vérificateur pour l'exercice 2014-2015.
10. Dépôt des rapport d'activités de l'année 2013-2014.
11. Élection des administrateurs.
 - 11.1. Rapport du comité des mises en candidature.
 - 11.2. Nomination d'un président, secrétaire et scrutateurs d'élections.
 - 11.3. Élection du Conseil d'administration 2014-2015.
12. Ratification des actes posés par les administrateurs.
13. Affaires nouvelles
 - 13.1. Tarification membres et clubs pour l'année 2015.
14. Varia.
15. Levée de l'assemblée.



Tir à l'arc Québec
Assemblée générale annuelle 2014

**Bulletin de mise en candidature
au poste d'administrateur**

Je, #membre
(nom en lettres moulées)
déclare avoir 18 ans et être membre de Tir à l'arc Québec depuis au moins 60 jours:
.....
(nom du club)

Je désire, par la présente, soumettre ma candidature au poste de dirigeant de la corporation Tir à l'arc Québec.

Postes en élection: Président
 Trésorier
 Directeur

Cochez le poste convoité.

Expérience professionnelle ou sportive pertinente (informations obligatoires):

.....
.....
.....
.....

(Signature du candidat)

Nom du membre	# membre
.....#.....#.....
.....#.....#.....
.....#.....	

Le formulaire de mise en candidature doit être
signé par cinq (5) membres en règle de la corporation.

Retournez ce formulaire à l'attention du comité de mise en candidature, au plus tard le
10 mai 2014 à 23h59, à l'adresse suivante:

Tir à l'arc Québec
4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V 0B2
Courriel: info@tiralarcquebec.com
Télécopieur : (514) 252-3165



Tir à l'arc Québec
Assemblée générale annuelle 2014

Formulaire de présence (Club et ARTA)

À ÊTRE REMPLI PAR LE CLUB

CLUB

Nom du club : _____

Nom du délégué : _____ # membre _____

Nom du substitut : _____ # membre _____

Signature du président ou du secrétaire du club

À ÊTRE REMPLI PAR L'ARTA

ARTA

Nom de l'association régionale (ARTA) :

NOMS DES DÉLÉGUÉS ET NUMÉRO DE MEMBRE (obligatoire)

1.	6.
2.	7.
3.	8.
4.	9.
5.	10.

Nom du substitut et # membre: _____

Notre association régionale regroupait _____ membres affiliés au 31 mars 2014, nous avons donc droit, selon l'article 2.7.1 des règlements généraux à _____ délégués à l'A.G.A.

Réservations pour la fin de semaine

Faites votre réservation directement à l'hôtel de votre choix (voir liste d'hébergement suggérée).

(Si vous voulez que nous fassions les réservations pour vous, veuillez joindre votre chèque ou mandat de poste fait à l'ordre de Tir à l'arc Québec et joindre votre formulaire de présence).

Je veux réserver _____(qt) chambre(s)(Occ. Simple ____/Occ. Double____)

Pour les hôtels Quality et Comfort Inn, lors de la réservation, mentionnez le code de la FTAQ WFTAQ

Hébergement suggéré:

Quality Hôtel

8100, av Neuville, Anjou

Ou

Comfort Inn Boucherville

96, boul de Mortagne, Boucherville

Reservation 1-877-57HOTEL (1-877-574-6835)

Lors de la réservation, mentionnez le code de la FTAQ – WFTAQ

Veuillez remplir et retourner le formulaire **avant le 10 mai 2014** à

Tir à l'arc Québec

4545, Pierre-De Coubertin

Montréal (Québec) H1V 0B2

courriel: info@tirararcquebec.com ou par télécopieur au (514) 252-3165



Tir à l'arc Québec Assemblée générale annuelle 2014

Renseignements généraux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE—ARTICLE 2.1

2.1.1. L'assemblée générale annuelle de la corporation est tenue dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier de la corporation, aux endroits et date fixée par le conseil d'administration.

DÉLÉGUÉS—ARTICLE 2.5

2.5.1. Les ARTA et les clubs doivent faire parvenir au secrétariat la liste de leurs délégués au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

2.7 MEMBRES VOTANTS

2.7.1. Composée des délégués des associations régionales à raison d'un (1) délégué par cinquante (50) membres individuels ou fraction de cinquante (50) membres individuels de l'association régionale membre de la corporation.

2.7.2. Des délégués des clubs membres de la corporation à raison d'un (1) délégué par club.

2.7.3. Les délégués doivent être membres individuels de la corporation.

2.7.4. Les délégués des associations régionales sont calculés selon les membres aux registres de la FTAQ entre le 1er avril et le 30 mars de l'année en cours. Cette période représente l'année financière de la FTAQ.

VOTE—ARTICLE 2.8

2.8.1. Chaque délégué a droit à un vote.

2.8.2. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

2.8.3. Le président d'assemblée n'a pas droit de vote.

2.8.4. Le vote se prend à main levée à moins que le vote secret ne soit demandé par le tiers (1/3) des membres présents ayant le droit de vote.

QUORUM—ARTICLE 2.9

2.9.1. Le quorum, à toute assemblée des membres, est composé des délégués présents .

POUVOIR DE L'A.G.A.—ARTICLE 2.10

2.10.1. Élire les administrateurs et dirigeants élus.

2.10.2. Recevoir les bilans et rapports financiers.

2.10.3. Ratifier les règlements généraux.

2.10.4. Nommer le vérificateur, le cas échéant.

MISE EN NOMINATION—ARTICLE 2.12

2.12.1 Soixante (60) jours avant la date prévue pour l'A.G.A., le C.A. nomme trois (3) personnes responsables de la mise en candidature pour les fins de l'élection.

2.12.2. Ce comité a pour fonction de vérifier l'éligibilité des candidats.

2.12.3. Le comité de mise en candidature doit faire part du résultat de ses vérifications au secrétariat dans les sept (7) jours qui suivent la fermeture des mises en candidature.

2.12.4. Advenant un nombre insuffisant de mise en candidature, par rapport aux postes à pourvoir, les candidats qui se seront prévalus de la procédure de mise en candidature seront élus par acclamation.

2.12.5. Les postes restés vacants pourront être comblés par des mises en candidatures, venant du plancher de la salle de l'AGA, appuyées par cinq (5) membres de la corporation.

2.12.6. Les postes restés vacants après ce processus seront comblés par le conseil d'administration en cours de mandat.